



FORMULAIRE DE DEMANDE D'UTILISATION DU PANNEAU LUMINEUX

Le panneau lumineux de Domarin peut être utilisé par :

- **les associations domiciliées sur Domarin**
- **les associations organisatrices d'un événement sur la commune de Domarin**

Pour valider votre demande d'utilisation du panneau lumineux implanté devant la Mairie, veuillez remplir le formulaire ci-dessous.

Association [Obligatoire] :

Nom Prénom du demandeur [Obligatoire] :

Adresse [Obligatoire] :

.....

Téléphone [Obligatoire] :

Mail [vivement conseillé pour une réponse rapide] :

Message du panneau lumineux. Attention, l'affichage a une durée de 6 secondes avec un maximum de 8 lignes de 20 caractères (y compris les espaces). Votre message doit répondre aux questions suivantes de façon la plus concise plus possible :

Quoi ?

Où ?

Quand ?

A quelle(s) heure(s) (début et fin) ?

Organisé par qui ?

Entrée gratuite ou payante (préciser le tarif) ?

Résumé - Message souhaité (formulation libre mais concise) :

.....

.....

.....

.....

Exemple :

Quoi : Animation Mille et une Nuit
Où : Salle Paul Chabert
Quand : vendredi 20 novembre
A quelle(s) heure(s) (début et fin) : à 19h
Organisé par qui : BIBLIOTHEQUE
Entrée gratuite ou payante : gratuite

Message qui apparaîtra sur l'écran :



Demande de parution

Début de la diffusion [Obligatoire] :

Fin de la diffusion [Obligatoire] :

A Domarin le

La municipalité se réserve le droit de suspendre la diffusion d'un message en faveur d'un message communal.

Une fois rempli, ce formulaire doit être envoyé par mail à l'adresse suivante :

cominfo@domarin.fr

Vous obtiendrez un accusé de réception et de prise en compte (ou non) de votre demande d'utilisation du panneau lumineux.

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement par la commune de DOMARIN pour l'affichage sur le panneau lumineux de la commune.

Elles sont conservées pendant la durée d'affichage demandée.

Conformément à la loi Informatique et Libertés (78-17 du 6 janvier 1978 modifiée) et au Règlement Européen (RGPD 2016/679), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le délégué à la protection des données de la commune de DOMARIN par courriel à dpo@capi38.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.